



Jusqu'au jeudi 26 août 2021

Appel à projets : Résidence d'EAC dans la CC Dieulefit-Bourdeaux

Dans le cadre de sa Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC), la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (26) recherche un artiste, un collectif d'artistes ou une compagnie travaillant dans les champs de la littérature, de la vidéo ou de l'architecture pour une résidence d'éducation artistique et culturelle (EAC) d'octobre 2021 à juin 2022.

Sur la période 2014-2020 la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux s'est engagée dans une démarche de CTEAC initiée par la DRAC Rhône-Alpes et répondant aux objectifs arrêtés par l'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle. Deux conventions triennales ont été mises en place avec des collectifs d'artistes intervenant sur des résidences de 3 ans en lien avec des acteurs culturels locaux. Aujourd'hui la CCDB renouvelle son engagement par la mise en oeuvre d'une CTEAC pour une année de transition sur la période 2021-2022, aux côtés de ses partenaires (Etat, Région, Département, CAF).

[Télécharger l'appel à projets complet \(PDF\)](#)

Le territoire (cf. document PDF)

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux réunit 21 communes et 9 360 habitants, Dieulefit est le bourg centre avec 3 150 habitants. Elle se situe dans la Drôme à 25 km à l'est de Montélimar et est classée en zone de revitalisation rurale. Le territoire possède un réseau d'associations dense dans différents domaines :- culturel, socio-éducatif, socio-médical, sportif, citoyen ...-dont une petite cinquantaine qui participent à la dynamique culturelle du territoire (recensement CCDB et Conseil Départemental),. dont plusieurs structures culturelles : médiathèques, musées, cinéma, librairie, galeries, école de musique ... actives toute l'année.

La CTEAC (document PDF)

Cette convention promeut le partage d'une éducation à l'art et par l'art, pour et par tous. L'éducation artistique et culturelle dans la transversalité des publics et des métiers fabrique de l'en commun. Elle s'appuie sur les trois piliers de l'EAC :

- La pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective.

- La rencontre des oeuvres, des artistes : donner à voir, mettre en contact le plus direct possible avec les processus et les objets artistiques et culturels.
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Les objectifs poursuivis par les partenaires signataires sont :

- Favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie des enfants et des jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisir).
- Inviter les habitants du territoire, constitués en association ou non, à s'emparer des propositions pour développer leurs propres parcours, notamment via des pratiques amateurs.
- Établir les conditions et les dispositions de la pérennité de ces parcours.

Plus particulièrement, la CCDB veut que les actions menées dans le cadre de la CTEAC soient vectrices de partenariats et de mise en réseau de différents acteurs et différents publics. Mais aussi que ces actions s'intègrent dans le projet de territoire de l'intercommunalité, actuellement en cours de réalisation, et dont l'un des objectifs transversal à toutes les actions est la sensibilisation et la réflexion sur les enjeux climatiques et environnementaux.

La résidence-mission, dans ses contenus et modalités de mise en oeuvre, doit participer à ces objectifs.

Le pilotage de la CTEAC Dieulefit-Bourdeaux

Il est assuré par plusieurs instances et personnes :

- Le comité de pilotage réunit un représentant des signataires de la convention Il étudie le bilan de la convention pour la saison écoulée et décide des orientations pour la saison suivante -en cas de résidence sur plusieurs années-. Il fixe le budget de la CTEAC et décide de la répartition de ce budget.
- Le comité technique réunit le coordinateur CCDB, le coordinateur-relai, le représentant de l'Education nationale (1er ou 2d degré), le représentant des structures artistiques et culturelles locales partenaires, le représentant des structures sanito-socio-éducatives locales partenaires. Il s'associe l'expertise du CD26. Il est en charge de la mise en oeuvre sur le terrain de la convention, il décide, organise et régule la mise en oeuvre technique des phases et projets des résidences territoriales.
- La coordinatrice CCDB :Eva Chelepine, chargée de mission culture solidarité. Elle coordonne la rédaction, la signature, le budget de la CTEAC. Elle organise l'appel à projet pour les résidences territoriales. Il coordonne la rédaction et la signature des conventions de résidence Il coordonne le projet prévisionnel appliqué mis en oeuvre dans le cadre de la CTEAC. Il veille à son bon déroulement. Il facilite la rencontre initiale avec les artistes locaux en début de résidence afin que le dialogue et la coopération s'engagent et convergent pour nourrir un projet plus large.
- La coordinatrice-relai issu de la structure culturelle locale professionnelle : Elle/il accueille et guide sur le territoire l'artiste invité à résider. Elle/il organise et facilite sa rencontre avec les structures, publics ciblés et acteurs culturels locaux. Elle/il accompagne l'artiste dans l'organisation pratique de sa résidence. Elle/il met ses ressources artistiques et culturelles au service de la résidence.

La résidence

Après avoir exploré différents champs artistiques (musique, danse, photographie...), lors des précédentes résidences EAC, pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022, il est recherché un artiste, un collectif d'artiste, ou une compagnie travaillant dans l'un des champs suivant : littérature, vidéo ou architecture. Une approche pluridisciplinaire associant différents domaines est également possible.

Enjeux et objectifs de la résidence

- Offrir un regard artistique ancré sur le patrimoine local, que ce soit le patrimoine architectural, naturel, culturel ou historique, matériel et immatériel
- Proposer une démarche artistique favorisant l'esprit critique et conduisant le public à réfléchir,

- entre autres, sur les questions des enjeux climatiques et environnementaux,
- Favoriser la rencontre des publics avec l'expression artistique, sensibiliser à la diversité des créations et des espaces de créations,
 - Investir le territoire dans son ensemble par un projet qui maille les espaces et les personnes.

Ses contenus spécifiques

- Mener un travail sur l'année scolaire, inscrit et pensé dans le temps.
- Proposer divers temps :
 - Des ateliers de pratique et de rencontres avec les publics ciblés permettant une découverte de la démarche de création et de l'univers de l'artiste. Les ateliers de pratique seront co-construits entre artistes et structures/personnes bénéficiaires et sur plusieurs séances/interventions – pas de "saupoudrage". Ils permettront une expérience et une appropriation personnelle à partir d'une pratique collective.
 - Des temps de rencontres fédérateurs associant plus largement les publics et partenaires et la population - ou s'appuyer sur les temps qui existent déjà (festivals, programmations, manifestations diverses ...)
 - Des temps de découverte du travail et de l'univers de l'artiste, notamment en début de résidence (petites formes, expositions, performances ...)
- Favoriser une mise en réseau et un partenariat entre les différents acteurs et les différents publics.
- Penser la résidence quand l'artiste est absent du territoire; la faire vivre aussi durant ses périodes d'éloignement.

Les publics prioritaires

L'éducation artistique et culturelle au regard des politiques prioritaires nationales et locales cible particulièrement :

- les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - qu'ils vivent en famille ou au sein d'établissements d'accueil ordinaires ou spécialisés, dans tous les temps de leur vie- temps scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire-
- les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.

Sont concernés sur la CCDB :

- les personnes âgées en institution
- les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire et les jeunes en institutions spécialisées
- la petite enfance (avant 3 ans)
- les adultes en institutions spécialisées

Les partenariats et les corrélations possibles

Localement, il faudra veiller à penser finement et à anticiper le partenariat entre artiste en résidence, médiateurs culturels, professionnels des structures spécialisées. D'autres résidences ou missions spécifiques avec des acteurs culturels du territoire pourront être mises en oeuvre selon les besoins et objectifs du projet de l'artiste en résidence. Il sera pertinent de développer des liens avec la Radio locale « Radio là », qui travaille sur le suivi et la communication de la CTEAC du territoire depuis plus de 3 ans. Ce sera un relai privilégié des actions menées pendant la résidence. Ces éléments peuvent être pris en compte dans le projet de résidence.

La durée et les modalités de financement

Résidence – octobre 2021- juin 2022 Il est attendu entre 6 et 7 semaines de présence annuelle minimum qui représenteront entre 60 et 70 demi-journées sur site. Il conviendra de détailler le plus possible ce temps de présence : temps de prises de contact/concertations/réunions, le temps et nombres d'interventions auprès des publics, temps fédérateurs, temps de bilan.

Le budget

Entre 20 000 € et 25 000 € TTC recouvrant l'ensemble des frais : frais artistiques, temps de coordination-administration-réunions, déplacements, hébergements, restauration, binôme local éventuel . Les frais liés à la communication des résidences ne sont pas compris dans ces montants.

La construction du projet

Après sélection : un temps d'immersion sera prévu en septembre afin que l'artiste retenu finalise sa proposition pour le territoire et avec le territoire (étape qui doit être incluse dans le budget de la résidence).

Modalités de candidature

Critères

Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes capables d'investir des lieux non dédiés à la pratique ou à la diffusion artistique. Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes capable d'intervenir auprès de différents publics tels que décrits précédemment et de s'adapter à leurs spécificités. Compréhension des fondamentaux de la démarche CTEAC et du territoire : contextes, enjeux, objectifs. Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes professionnel et structuré; rattaché à une structure juridique pouvant émettre des factures. Artiste ou compagnie ou collectif d'artistes professionnel autonome dans ses déplacements. Une attention particulière sera portée aux conditions techniques et matérielles des propositions: légèreté, coûts annexes limités, besoins spécifiques abordables ...

Contenus des candidatures

L'artiste ou la compagnie ou le collectif d'artistes devra fournir :

- une note d'intention en corrélation avec la démarche EAC, le territoire et l'appel à projet et précisant les modalités possibles d'interventions et leurs phasages;
- une présentation de l'artiste ou de l'équipe : ses références artistiques, la ou les disciplines proposées, 2 ou 3 références similaires de résidence-mission;
- une approche financière par poste, précisant le plus possible l'organisation du temps de présence sur le territoire et sa durée (en jour), la ventilation des temps d'intervention, de préparation, de réunion (en demi journée ou en heure), de coordination, etc, et dans la limite du budget indiqué;
- un calendrier de présence sur l'année 2021-2022.

Calendrier de la candidature

- Jeudi 26 août à 19h : date limite de réception des candidatures.
- Date de réception par la CCDB et non date d'envoi.
- Mercredi 15 septembre : rencontre des candidats présélectionnés à Dieulefit (nécessité de se rendre disponible) et choix définitif du candidat retenu
- 15 septembre / 15 octobre : préparation de la résidence 2021-2022
- A partir du 15 octobre 2021 : début de la résidence

Contacts

- Candidature à envoyer par mail ou par courrier postal
 - Madame la présidente – à l'attention de Eva Chelepine
 - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, 8 rue garde de dieu 26220 Dieulefit / ccpd.chelepine@orange.fr
 - Renseignements : Eva Chelepine, Chargée de mission Culture Solidarités ; 07 87 09 20 10 / ccpd.chelepine@orange.fr
-

Dernière édition : 20 déc. 2024 à 10:52

<https://auvergnhonealpes-livre-lecture.org/articles/appel-a-projets-residence-d-eac-dans-la-cc-dieulefit-bourde-aux>